



DÉLIBÉRATION

du 25 juin 2024

<p>Présents : 25 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 26 En exercice : 26</p> <p>Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26/06/2024</u> Publiée, le <u>21/06/2024</u> Notifiée, le</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine SUTEAU <u>Date de la convocation</u> : 19 juin 2024</p>
<p>Délibération n°24.5.16</p>	<p><u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Pôle technique – Services espaces verts et voirie - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité</i></p>

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de renforcer de manière saisonnière l'équipe technique et notamment les services espaces verts et voirie afin d'assurer l'entretien des espaces verts et la propreté des espaces publics au plan d'eau et de renforcer l'équipe déjà en place.

Il est donc proposé de recruter un agent pour une période de 2 mois et 1 jour.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ DECIDE de la création à compter du 1er juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques, sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, poste ouvert à temps complet.
- ▶ DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois et 1 jour.
- ▶ DIT que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1er échelon du grade de recrutement.
- ▶ INSCRIT les crédits correspondants au budget.

Sandrine SUTEAU
Secrétaire de séance

Accusé de réception en
préfecture 044-
214400962-20240625-
24516-DE Reçu le
26/06/2024

Le Maire,
Nadine YOU